



Compte-rendu Conseil de quartier République 14 novembre 2017

Collège Elus :

Présents : M. Péridon (vice-Président), Mme Fourgeux, M. Leray, Mme Kozac

Excusés : Mme Fleury

Collège habitants :

Présents : M. ANDRE, Mme BOLEMWA, Mme CHARLES, M. GAILLARD, M. KLEIN, Mme MARTINEZ, M. VINOT

Absent : M. COADOU, M. SAGUET

Administration :

Présente : Mme BOYER, Mme LACOMBE CORDIER

En début de réunion M. PERIDON fait un rappel sur le fonctionnement de la réunion des co-vices présidents et sur la construction des ordres du jour des conseils de quartier qui doivent être limités en nombre de points à traiter, afin de laisser la place aux échanges constructifs sur les sujets.

Les membres du conseil de quartier, comme tous les habitants, sont invités à appeler directement les services techniques pour des signalements qui peuvent être traités entre deux conseils de quartiers (tel : 01 60 60 07 75).

L'annuaire des conseils de quartier a été remis à chaque membre présent à la réunion.

Ordre du jour :

Questions liées à l'aménagement et l'urbanisme

Les sujets relatifs à l'urbanisme concernent toute la commune. Une réunion inter-quartiers sera organisée en janvier prochain pour pouvoir échanger avec le Maire sur les travaux projetés.

Le fil conducteur de cette réunion portera bien sur l'urbanisme et ses incidences en allant au-devant des uns et des autres (notamment PLU, développement des services publics, stationnement...). Cette réunion est ouverte à tous les membres des conseils de quartier.

Concernant les projets immobiliers rue traversière, le maire s'est opposé aux démarches de Bouygues Immobilier qui avait démarché les propriétaires de parcelle de cette rue.

Absence d'entretien d'une haie privée rue des Vignes

La démarche des services municipaux repose avant tout sur l'information et la sensibilisation des habitants qui n'entretiennent pas leur bien avec des conséquences sur le passage ou l'utilisation de l'espace public (branches qui dépassent, feuilles couvrant le trottoir, le déneigement, désherbage...). Un courrier a été adressé au propriétaire conformément à l'arrêté municipal applicable dans la commune.

Bacs à ordures place de l'An 2000

La Mairie souhaite résoudre ce problème par l'installation de conteneurs enterrés. La relation est parfois compliquée à établir avec les bailleurs. Le lien avec l'OPH doit être poursuivi pour aboutir sur les discussions : volumes si bacs enterrés et donc coût des travaux. Cette discussion se poursuit et la Mairie espère aboutir dans un délai raisonnable.

Revêtement et propreté de certaines rues (nids de poules, déjections canines, trottoirs inaccessibles avec les chantiers en cours dans le quartier)

La surface de la voirie sur l'ensemble de la commune ne peut être reprise chaque année. La mairie s'efforce d'intervenir là où il y a des nids de poules. La rue Louise MICHEL fait partie du programme de réfection de voirie 2017. Les travaux seront réalisés en deux tronçons avec l'allée du Cormier comme point de césure entre les deux tronçons. Ils dureront un mois à partir du 20 novembre 2017.

Cette programmation suscite plusieurs questions des membres du conseil de quartier. Comment feront les voitures pour se garer et cela d'autant que les rues autour de la rue Louise MICHEL sont en zone bleue... ? Y aura-t-il une tolérance pour le stationnement pendant les travaux ?

Les déjections canines : Malgré plusieurs tentatives de travaux avec les conseils de quartier sur les déjections canines et les dépôts sauvages (BD faites pour les enfants des CM1 et CM2 en 2011, présence d'une association sur le terrain pour sensibiliser les propriétaires de chien), c'est un sujet qu'il est difficile de traiter.

Reprise de cette campagne. Faut-il la faire de manière régulière ?

Etat de la rue Marceau

Une attention particulière est portée aux réfections de voiries, mais toutes les reprises de voiries de la commune ne peuvent pas être inscrites au budget la même année.

Il n'y a pas de travaux prévus en 2017 et pas d'inscription budgétaire à ce jour pour cette rue.

Concernant les mauvaises herbes, conformément à la réglementation nationale la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires. Le désherbage se fait donc manuellement, trois fois par an, par l'entreprise PIJE. La dernière programmation de l'année est prévue fin octobre 2017.

Il est rappelé que les habitants sont tenus d'entretenir les espaces devant leur propriété.

Informations aux riverains lors de travaux sur la voie publique

Tout ce qui se passe sur la voie publique fait l'objet d'un arrêté affiché sur place 48 heures avant avec information aux riverains.

La commune essaye au maximum de communiquer sur les travaux au plus tôt quand les délais le permettent.

Rodéos motos

Ce sujet préoccupe la mairie et mobilise l'équipe municipale.

Un dispositif intercommunal a été mis en place afin de collecter des informations sur ces nuisances. Sur le site internet de la mairie (www.combs-la-ville.fr), il est possible de témoigner d'une situation via le formulaire « stop aux nuisances des deux-roues » : date, heure des faits, descriptif de l'engin éventuellement sa plaque d'immatriculation. Un rappel sera fait dans *Rencontre*.

Ouverture de l'allée du Cormier à la circulation

Avant l'ouverture, le SIVOM ne pouvait pas toujours passer à cause du stationnement anarchique à l'entrée de la rue, donc l'ouverture résout le problème de stationnement et le

ramassage des containers. Le sens de circulation a été défini avec le SIVOM afin que les camions puissent faire leur manœuvre.

Les habitants aimeraient une réflexion plus globale sur le sens de circulation dans le quartier délimité par l'avenue de la République, rue des Ecoles, rue de Lieusaint, rue Gustave Pitiot. La réflexion sur les sens de circulation dans ce secteur n'est pour l'instant pas prévue. Cela nécessite d'être prudent et d'entamer une réflexion globale car un changement de sens de circulation entraîne une réaction en chaîne sur toutes les rues alentour.

Vandalisme rue du Cormier et secteur Louise Michel

Le Maire a insisté auprès des services de police nationale pour qu'il y ait des rondes plus régulières. Un courrier en date du 18 octobre 2017 a été adressé aux habitants qui avaient envoyé un mail au maire à ce sujet.

Questions des habitants présents :

Mme CHAMPAGNE à propos de l'état de sa rue, aux Brandons :

Y aura-t-il un élagage des arbres car les lampadaires sont dans les feuillages ? Malgré de nombreuses demandes, mail, sollicitation du CTM, rendez-vous avec le Maire, l'élagage n'a pas été réalisé.

Problème de dégradation des arbres à cause d'un chien qui saute sur l'écorce provoquant la mort des arbres.

Mme PAGET :

Présente dans le public car elle souhaite s'intéresser à la vie de Combs-la-Ville.

Prochain Conseil de quartier :

Mardi 14 mars à 19h30 au Point information Jeunesse

Le maire-adjoint
chargé de l'animation des Conseils de Quartier,

Le co-vice Président,

Frédéric PERIDON

Céline MARTINEZ